



Numéro de l'acte	2023-50-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

QUESTION N°2023-50

URBANISME : ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZA-76

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire, urbanisme, travaux, voirie et cimetières

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de la lutte contre les inondations du Rossignol à Arques, il est prévu la création d'une zone d'expansion en amont sur la parcelle cadastrée ZA-76, sise Les Terres du Roi à Arques

Considérant que cette parcelle non bâtie, d'une contenance de 28 900 m² appartient à l'indivision PRINCE

Considérant que, par courriel en date du 23 mars 2023, l'indivision PRINCE propose à la commune d'acquérir ce terrain au prix de 72 250 €

Considérant que le terrain est inconstructible car situé en zone Ap (zone agricole correspondant à des espaces concernés par des enjeux environnementaux) et en ZNIEFF de type 1 et 2 au PLUi du pôle territorial de Longuenesse

Considérant que le seuil de consultation obligatoire du service des Domaines est fixé à 180 000 € pour les acquisitions

Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition de la propriété immobilière cadastrée section ZA 76, sise Les Terres du Roi, à Arques, conformément au plan ci-annexé, dans les conditions décrites, pour un montant de 72 250 € (soixante-douze mille deux cent cinquante euros), hors frais notariés.

ARTICLE 2 : CONFIE le transfert de propriété du bien au moyen d'un acte notarié à Maître Paul-Henry STOVEN, notaire à SAINT-OMER (62500), 27 rue Allent.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.

ARTICLE 4 : IMPUTE la dépense au budget 2023.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

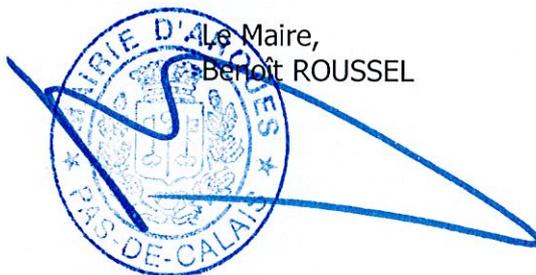
- Votes favorables 28
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES
Le 12 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Arnaud WILQUIN

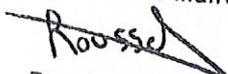


Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 1.4.AVR.2023 et publication ou
notification le 1.4.AVR.2023

Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

Affiché le 14 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Onze Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le cinq avril 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 26 présents à partir de la question 2023-45
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 2 absents excusés avec pouvoir à partir de la question 2023-45

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43 et 2023-44 incluse

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Monsieur Arnaud WILQUIN est nommé secrétaire de séance.